Envoyé en préfecture le 18/03/2026
Reçu en préfecture le 18/03/2026
Publié le
ID : 022-212201602-20260303-CCAS_2026_004-DE

CCAS DE NOYAL
SEANCE DU 3 MARS 2026

L'an deux mil vingt-six et trois mars à 18 heures 30, la Commission Administrative, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Philippe HELLO, Président.

Date de la convocation : 18 février 2026

Nombre de membres en exercice : 10	Nombre de membres présents ou représentés : 9

Etaient présents : HELLO Philippe, ROBERT Anne, TEFFAINE Sylvianne, LEFEUVRE Chantal, CICEREN Liliane, BAUDUCEL Alice, GOLTZ Virginie, JOUVIN Claire et Colette LE TEXIER TONNERRE

Absent(s) excusé(s) : Geneviève LABBÉ

Les membres du CCAS nomment Chantal LEFEUVRE en qualité de secrétaire de séance.

DELIBERATION 2026-004
FINANCES
VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026

Monsieur le Président soumet aux membres de la Commission Administrative du CCAS le projet de budget primitif 2026.

	DEPENSES		RECETTES	
	Nouvelles propositions		Nouvelles propositions	
FONCTIONNEMENT	6451 – URSSAF	150,00 €		
	60623 – Alimentation (opération colis de Noël)	3 500,00 €	002 – Report	2 395,94 €
	6232 – Fêtes et cérémonies	745,94 €	7474 – Subvention	3 000,00 €
	65134 – Aides	1 000,00 €		
Totaux	**5 395,94 €**		**5 395,94 €**	

Après en avoir délibéré, la Commission Administrative, à l'unanimité des membres présents,

par « 9 » voix **POUR**, par « 0 » voix **CONTRE**, par « 0 » voix **ABSTENTIONS**,

- **DECIDE** d'affecter les dépenses et les recettes du budget CCAS 2026 comme présentées.

La secrétaire de séance
Chantal LEFEUVRE

Le Président,
Philippe HELLO

Délibération certifiée publiée le 06-03-2026 - transmise en Préfecture le 06-03-2026

Philippe HELLO, Président